

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SCÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 2 mars 2015 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Joanne Mayer, Lynn Visentin, Michèle Logue-Wakeling et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Questions de Louise Schnubb – répondu en français et en anglais tel que demandé

3) PROCÈS-VERBAL

#38-03-2015

IL EST RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la réunion régulière du 2 février 2015 ainsi que celui de la réunion spéciale du 11 février 2015 soient acceptés tels que présentés.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) ORDRE DU JOUR

#39-03-2015

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) DÉBOURSÉS ET SALAIRES

#40-03-2015

IL EST RÉSOLU QUE la liste #03-2015 des déboursés pour la période du 3 février 2015 au 2 mars 2015 totalisant un montant de 163 325,06\$ soient acceptés;

QUE les salaires nets versés pour la période du 3 février 2015 au 2 mars 2015 totalisant un montant de 21 397,82\$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #40-03-2015, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de février.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Un rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(6.1.2) REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT que les conseillers, conseillères ainsi que les collègues à Normand Schnob ont voulu célébrer sa retraite avec un « cinq à sept » et que des dépenses ont été encourues pour ce faire;

#41-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le remboursement du 160,53 \$ pour les dépenses encourues pour la retraite de Normand Schnob.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) PUBLICITÉ

#42-03-2015

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'achat d'une page dans le programme de spectacle du Club de patinage artistique de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 150\$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR le conseiller Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur municipal doit effectuer des dépenses pour assurer le bon roulement des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont souvent imprévues vue la nature des événements qui créent les dépenses;

#43-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise qu'une carte de crédit VISA soit émise à Roch Courville, Inspecteur municipal, portant un plafond de 5 000 \$.

QUE le maire et la directrice générale ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que le conseil doit assurer que les outils nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité soient à la disposition des responsables des finances de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une marge de crédit de 600 000 \$ assure que la municipalité a la capacité de s'acquitter de ses obligations en tout temps;

#44-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le renouvellement de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.2.2) FORMATION

CONSIDÉRANT que le nouvel inspecteur municipal n'a pas de connaissance de la loi sur la zone agricole ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low est composée d'environ 45% de zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'une formation sur le zonage agricole est offerte en mars 2015 à st-Hyacinthe;

#45-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la formation de zone agricole pour M. Roch Courville;

ET QUE le conseil approuve que la municipalité assume les coûts de déplacements les 24, 25 et 26 mars 2015 ainsi que ceux d'hébergements pour deux nuitées.

PROPOSÉ PAR le conseillère Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.3) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERR)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 368 506 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe « A » identifiant les interventions réalisés par la Municipalité sur les routes Burrough et Lac Bernard Nord;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

#46-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Rapport est donné par la conseillère Amanda St.Jean, Présidente du comité de la Sécurité publique.

(6.3.2) ÉTUDE CASERNE

CONSIDÉRANT les besoins du service d'incendie relatif à l'entreposage des équipements et l'administration;

CONSIDÉRANT que la caserne actuelle date de 1962;

CONSIDÉRANT que les normes pour les bâtiments municipaux ainsi que pour les casernes ont changée puis les années 1950 quand la caserne a été construite;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de faire analyser la structure de la caserne afin d'établir son potentiel relatif à une rénovation ou autre;

#47-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'embauche de Consultants Yves Auger & Associés pour effectuer une étude de la structure de la caserne.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR le conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.3.3) APPAREIL IMAGERIE THERMIQUE

CONSIDÉRANT que la sécurité des pompiers lors d'un incendie est une priorité;

CONSIDÉRANT QU'un appareil d'imagerie thermique permet au pompier de localiser facilement et rapidement les foyers d'incendie et les points chauds;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité de sécurité publique que la municipalité participa à l'achat d'un appareil d'imagerie thermique en concert avec la municipalité de Denholm, qui assumera 50% du coût total en 2016, lorsque les fonds seront amassés;

#48-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil réserve 5 000 \$ du surplus 2014 afin de procurer, avec la Municipalité de Denholm, un appareil d'imagerie thermique en 2016, une fois les fonds amassés dans des deux municipalités.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR le conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.3.4) MANDAT

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter toutes les actions prévues et obligatoires du Schéma de couverture de risque de la MRCVG et du plan de mise en œuvre par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la direction des services d'incendie des municipalités de Denholm, Kazabazua, Low et Lac Ste-Marie, suggère d'explorer des pistes de solution pour accroître l'efficacité dans l'accomplissement de leurs obligations et leurs responsabilités conformément à leur plan local de mise en œuvre :

#49-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil de demander aux directions des 4 services d'incendie d'explorer des pistes de solutions dans le but d'accroître l'efficacité de la sécurité incendie par un regroupement, une fusion ou même par la création d'une régie inter-municipale du service d'incendie pour les 4 municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
APPUYÉ PAR le conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.5.2) DEMANDE CPTAQ – HYDRO QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande d'Hydro-Québec d'installer des poteaux sur un trajet qui empiète une terre agricole afin d'alimenter un projet de villégiature faisant l'objet d'une demande (No 83010-212664) à la CPTAQ auparavant ;

CONSIDÉRANT que l'excavation envisagée par le projet ne remonte qu'à une superficie de plus ou moins 4m carré chaque, soit un total de 48 mètres carrés excavés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la superficie affectée est telle qu'elle ne nuira pas à l'homogénéité de la communauté ni aux activités agricoles ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.2.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les conséquences d'un refus de la demande auraient un impact négatif pour les résidents qui devraient être alimentés par Hydro-Québec;

#50-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil appui le demande d'Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.5.3) DEMANDE CPTAQ – PATRICE MAYER

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Patrice Mayer de lotir un terrain agricole boisé afin d'y construire des chalets ainsi que de faire la location d'emplacements pour roulottes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.9 de la Loi sur la protection de territoire et des activités agricoles le projet aurait un effet positif sur le développement économique de la Municipalité de Low;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.2.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les conséquences d'un refus de la demande auraient un impact négatif pour le demandeur qui envisage le projet dans le cadre d'un revenu à long terme;

#51-03-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉOLU QUE le conseil appui le demande de monsieur Patrice Mayer auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR le conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

1. Question sur les frais utilisateurs pour le quai public.
2. Festival Eclipse – commentaire à l'égard des profits de la société Scogestion, propriétaires du camp de scout sur Fieldville et leur exemption de taxes foncières. La personne fait part du fait qu'elle paie plus de taxes foncière que la société et que c'est une injustice.
3. Questions sur les plans de la municipalité vis-à-vis le 400 route 105.
4. demande qu'un représentant du ministère responsable du cadastre se présente à Low afin de répondre aux questions des propriétaires.
5. Question sur les vieux titres de propriétés – ou sont'ils entreposés? (Maniwaki)

(8) AJOURNEMENT

#52-03-2015

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 21h15

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »